

MAIRIE DE LALANDE-EN-SON

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 Décembre 2010

PRESENTS : MM R. PEREZ – B. CAUBET – M. CHEVALIER
Mmes E. BOCKSTAL – C. BREANT – M.C. LLORENS
MM J.L. HENNOCQUE – H. RENE – P. TACK

ABSENTS EXCUSES : D. JEANROT (pouvoir à M. CHEVALIER) – D. MAHOT (pouvoir à M.C.LLORENS) – V. ROUET – V. TERKA – P. LHOMOY – T. VELU

☞ Extension de compétences de la Communauté de Communes du Pays de Bray **« Assistance et Accompagnement »**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les termes de la délibération prise par le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Bray, en date du 5 octobre 2010 relatifs à l'extension des compétences de la Communauté de Communes du Pays de Bray :

Accepte par : 11 voix pour, 0 voix contre, que les compétences de la Communauté de Communes du Pays de Bray soient étendues au domaine suivant :

Assistance et Accompagnement

Proposer à leur demande « assistance, conseil et accompagnement » aux Communes membres ou isolées, et ce dans les domaines administratif, technique et financier, à l'occasion d'étude, projets et procédures, qu'elles sont amenés à conduire pour des opérations relevant de leurs compétences.

Cette assistance, conseil et accompagnement sera aussi mené dans le prolongement des compétences statutaires de la Communauté.

Toute prestation d'assistance sera subordonnée au code des Marchés Publics.

La Communauté apportera assistance, conseil et accompagnement aux dites communes après signature d'une convention. Cette dernière permet à la communauté de se faire défrayer des coûts engagés.

☞ Délibération extension de réseau électrique « 33, Grande Rue »

Monsieur le Maire présente une demande d'extension de réseau ERDF, sise au « 33, Grande Rue », pour un montant prévisionnel s'élevant à 3.308,56 € (sans subvention), et à 1.985,14 € (avec subvention) à la charge de la commune.

Le souhait d'extension faisant l'objet d'une demande des propriétaires qui ont bénéficié d'une autorisation d'urbanisme en 2008, pour laquelle il a été convenu que le bâtiment autorisé par le document d'urbanisme, sera alimenté sur le réseau existant et qu'un compteur de décompte sera installé par les propriétaires.

Vu que la propriété est alimentée par le réseau existant depuis 2008 et n'a posé aucun problème jusque là.

Le maire a soumis la pertinence de procéder à l'extension du réseau électrique au Conseil Municipal, qui après délibération (contre : 6, abstention : 4, pour : 1), décide de ne pas répondre favorablement à cette demande.

☞ Demande d'admission en non valeur de titres irrécouvrables

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal un état des créances irrécouvrables présenté par le receveur municipal de Sérifontaine concernant le commerce sis, 22, Rue du Tour de Ville, géré par LA COM R CIAL ELIK TARA INVEST.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (pour : 11, contre : 0, abstention : 0) accepte par obligation d'admettre en non valeur les titres irrécouvrables des loyers dus par le commerce « Epicerie et restaurant », sis au 22 rue du Tour de Ville, géré par LA COM R CIAL ELIK TARA INVEST pour une valeur de **5.898,19 €**.

Par conséquent, un transfert de crédit doit s'opérer sur le budget « Commerces ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (pour : 11, contre : 0, abstention : 0) décide du transfert de crédit suivant :

• **Budget Commerces**

<u>Section Fonctionnement :</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Compte 654 : Pertes sur créances irrécouvrables	+ 5 900 €	
Compte 6815 : Dotation aux provisions pour risques	- 5.900 €	
 <u>Section d'investissement :</u>		
Compte 15182 : Autres provisions pour risques		- 5 900 €
Compte 21318 : Autre bâtiments publics	- 5 900 €	

✂ Décision modificative

Décision modificative d'équilibre budgétaire du SIRS (Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Lalande en Son / Puiseux en Bray).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (pour : 11, contre : 0, abstention : 0) vote les dépenses suivantes :

• **Budget Commune**

<u>Section Fonctionnement :</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Compte 61522 Entretien de bâtiments	- 900 €	
Compte 61558 Entretien autres biens mobiliers	- 3.000 €	
Compte 6531 Indemnités élus	- 3.000 €	
Compte 6535 Formation élus	- 700 €	
Compte 6574 Subv. Fonct.organ.droit .privé	- 1.100 €	
Compte 657358 Subv aux autres groupements		+ 8.700 €

✂ Bâtiments Publics

◆ **Salle des fêtes**

Monsieur le Maire présente un devis pour la rénovation des peintures et revêtement intérieurs de la salle des fêtes établi par HB peinture et décoration de Porcheux pour un montant de 32.701,00 € H.T soit 39.110,39 €. Le Conseil Municipal demande que d'autres devis soient effectués, estimant le devis beaucoup trop élevé.

☞ Affaires Diverses

◆ Renouvellement de l'adhésion à l'USEP

La commune de Lalande en Son, après en avoir délibéré en conseil municipal (pour : 11, contre : 0, abstention : 0) décide de renouveler l'adhésion à

L'Ecole du Sport et de la Citoyenneté USEP

mise en œuvre par l'association USEP Pays de Bray-Epte, pour l'année 2011.

Les enfants de la maternelle au CM 2, licenciés à l'USEP, pourront participer aux activités sportives proposées par l'USEP à Lalande en Son et dans toutes les autres communes adhérentes (Saint Pierre es Champs, Saint Germer de Fly, Le Coudray Saint Germer, Lalande en Son, Puisieux en Bray, Labosse, Le Vaumain, Le Vauroux, La Landelle), activités animées par une éducatrice sportive brevetée titulaire du BPJEPS.

Le planning des activités est élaboré en concertation avec les enseignants des écoles concernées.

La commune s'engage à payer la somme de 273 € par période de 7 semaines, soit 1365 € (mille trois cent soixante cinq pour une heure d'activité hebdomadaire), 2730 € (deux mille sept cent trente euros pour deux heures d'activité hebdomadaire) pour l'année 2011 (tarif révisable au 1^{er} janvier de chaque année civile).

◆ Renouvellement de l'Adhésion à l'école de musique

La commune de Lalande en Son, après en avoir délibéré en conseil municipal (pour : 11, contre : 0, abstention : 0), a décidé de renouveler l'adhésion à

L'Ecole de Musique Inter Cantonale de l'Oise Normande

mise en œuvre par l'EMION, pour l'année 2011.

L'Ecole de Lalande en Son confie le soin des interventions musicales dans les classes primaires à l'Ecole de Musique.

Les interventions débuteront à partir du Jeudi 14 octobre 2010 pour se terminer le jeudi 23 Juin 2011 à raison de $\frac{3}{4}$ d'heure par semaine.

La rémunération totale est de :

28 séances X $\frac{3}{4}$ d'heure = 21H X 38 euros = **798 €uros** payable au 30 juin 2011.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer la convention avec l'EMION.

◆ Convention de déneigement avec Puisieux en Bray

Le Conseil Municipal, (pour : 11, contre : 0, Abstention : 0) autorise Monsieur le Maire à préparer la convention de déneigement avec la commune de Puisieux en Bray.

◆ Epicerie Solidaire

L'épicerie solidaire ouvrira ses portes à Sérifontaine. Le principe de l'épicerie solidaire consiste à mettre à disposition des usagers des produits variés et de qualité, moyennant une participation financière de 10 % à 30 % du prix réel. L'accès à l'épicerie solidaire est soumis à condition, notamment pour répondre à des difficultés ponctuelles, cela peut tous nous concerner.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la présentation de Monsieur le Maire, autorise une subvention de 1000 €.

Le Maire

Ramon PEREZ